

Secrétariat du conseil d'administration

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n°3 du 15 décembre 2022 relative à la fixation des paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.

NOR: ECOY2236370X

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2022	2023
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,2740	1,34660
Variation de la VA	5,7 %	
Valeur de service du point (VS)	0,04764	0,05036
Variation de la VS	5,7 %	
Rendement technique = VS / VA	3,74 %	3,74 %

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Dominique Lamiot